

Impact de l'état de Siège sur la sécurité en République Démocratique du Congo

Assistant MUHINDO KASEREKA Elie¹,

(1) . Enseignant à l'Institut Supérieur de Commerce de Butembo « ISC/Butembo » en RDCongo

Résumé :

L'étude est partie d'un constat amer selon lequel les problèmes de l'insécurité qui se posent à l'Est de la République Démocratique du Congo sont les résultats d'un complot des étrangers monté contre un État souverain.

Il y a lieu de nous interroger sur ce que sont devenus les rwandais entrés en République Démocratique du Congo sous la Mission d'Immigration des Banyarwanda (MIB), les infiltrés, les transplantés et les sans papiers.

Que dire aussi de ceux qui ont été déversés au pays durant l'opération Turquoise ; ceux qui sont entrés avec l'AFDL, le RCD, le CNDP, le M23 et les autres ? Que dire aussi de ceux qui ont migré dernièrement et clandestinement vers les zones où le massacre mettait en péril des vies humaines ? L'exécutif congolais a décidé de placer les provinces du Nord Kivu et de l'Ituri sous l'état de siège en vue de contrer le massacre. L'état de siège a-t-il été à la hauteur des espoirs des congolais une année après son institutionnalisation ?

Mots- clefs : massacre, état de siège, FARDC, MONUSCO, ON.U, Opération turquoise, immigrés, clandestins, transplantés, ADF, etc.

Abstract

The study is part of a bitter observation according to which the problems of insecurity which arise in the East of the Democratic Republic of Congo (DRC) are the results of a conspiracy of foreigners mounted against a sovereign state.

There is reason to question what has become Rwandans who have entered the Banyarwanda Immigration Mission, infiltrated and undocumented.

What can we also say about those who have been poured into the country without the Turquoise operation ; those who entered AFDL, RCD, CNDP, M23 and others ? What can we also say about those who have migrated clandestinely to areas where massacres jeopardized human lives ?

The Congolese executive decided to place the provinces of North Kivu and Ituri in the state of siege to counter the massacres. Did the state of siege live up to the hopes of the Congolese a year after its institutionalization ?

Keywords : massacres, state of siege, FARDC, MONUSCO, UN, Turquoise operation, immigrants, illegal, transplanted, etc.

Date of Submission: 18-09-2022

Date of Acceptance: 03-10-2022

I. Introduction

Ce à quoi fait face la population des provinces du Nord-Kivu et de l'Ituri est une affaire gravissime pour l'État congolais et constitue sans nul doute une menace contre la paix et la sécurité dans toute la partie de la sous-région des grands lacs africains.

En effet, en longueur des journées et des nuits, au fil des ans, des compatriotes congolais sont impitoyablement massacrés sans aucun secours ni réponse militaro-diplomatique adéquate.

Notez que les provinces du Nord- Kivu et de l'Ituri sont menacées d'extinction et la vie y perd son sens au regard du regain des violences traduisant un spectacle désolant qui endeuillement tristement la population, pire encore, des pauvres paysans sans aucun moyen de subsistance adéquat.

L'égorgeur ne s'attaque pas à la police, ni aux militaires FARDC, ni aux autorités politico-administratives encore moins à la force de maintien de la paix des Nations Unies.

Ce qui se passe aujourd'hui à l'Est de la RDC est si pas une continuité sinon une juxtaposition des violences qui se vivent dans la région depuis plusieurs décennies. Toutes les guerres qu'il y a eu au pays sont parties de l'Est et c'est encore ici où le massacre des civils fait la une de l'actualité.

La mémoire collective des congolais retiendra que les conflits à l'Est du pays font légion et ont une connotation sous- régionale puisque le génocide rwandais de 1994 a eu des répercussions terribles sur la sécurité de la République Démocratique du Congo.

La double vague des réfugiés rwandais, c'est-à-dire, celle de ceux qui ont fui les affres du génocide et celle de ceux qui ont été installés au Congo par la France sous la bannière de l'opération « Turquoise » est venue s'ajouter à d'autres vagues des rwandais, des immigrés clandestins et transplantés au Congo-Kinshasa. À côté de ces vagues, il y en a d'autres qui se sont déguisés congolais, on ne sait par quelle magie. Chose surprenante, ces derniers ont assumé des postes de responsabilité dans la haute sphère politique congolaise. Ainsi, un Ministre pouvait l'être à la fois en République Démocratique du Congo et au Rwanda ou en Ouganda. C'est un cas unique au monde mais l'exemple le plus illustre est celui de James KABAREBE (aujourd'hui, Conseiller de Paul KAGAME), ancien Ministre à la Défense en RDC et au Rwanda alors qu'il était de nationalité rwandaise. Tel en fut le cas pour James KAZINI, un Ougandais qui était très influent dans l'AFDL. Très récemment, l'ONU s'alarmait contre le double-jeu joué par un sujet ougandais du nom d'Adrian MUHUMUZA. C'est un sujet ougandais ADF mais lieutenant-colonel au sein des FARDC. Les Nations unies le soupçonnent d'être un agent de recrutement au bénéfice des ADF (xxx, Rapport des experts de l'ONU, P47, 2016).

D'autres, par contre, pouvaient se faire passer pour des congolais mais lorsque l'ancien président congolais, Mzee Laurent Désiré Kabila qualifia l'AFDL d'un conglomérat des opportunistes et qu'il insista sur la congolité en déclarant : « ...nous devons compter sur nos propres efforts avant de compter sur ceux des autres... », plusieurs hommes politiques décidèrent de disparaître sur la scène politique congolaise pour se retrouver soit au Rwanda soit en Ouganda.

Au sujet de l'immigration rwandaise, l'écrivain congolais, Léonard KAMBERE MUHINDO écrivait : « ...les immigrés clandestins rwandais mieux encore ces « sans papiers » entrent et s'installent au Congo d'autant plus de facilité en raison du laisser-aller manifeste caractérisant les services congolais d'immigration, d'état civil et d'identification. Le ministère de l'Intérieur a toujours été complaisant sinon laxiste » (Léonard KAMBERE MUHINDO, 1999, P.111).

Qu'il s'agisse de la guerre, des conflits ou même des massacres, la RDC semble être victime des effets de contagion des phénomènes qui lui viennent de l'extérieur. Il s'agit d'une sorte d'exportation des conflits de la sous-région vers la République Démocratique du Congo qui devient malheureusement le maillon faible de la région.

L'on en veut pour preuve, la guerre dite de libération qui a couvert la période de Septembre 1996 au 17 Mai 1997 et celle dite d'agression déclenchée le 2 Août 1998.

La guerre en RDC est une guerre des étrangers sur le territoire congolais. (Rigobert BIHUZO MINANI, 2008).

Par exemple, l'AFDL (Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo alors Zaïre à l'époque), l'alliance qui a évincé Mobutu du pouvoir en 1997 était composée essentiellement des étrangers : Rwandais, Burundais, ougandais, Namibiens, etc. Et pour essayer de se dissimiler, ces étrangers agissaient sous l'ombre mettant en avant-plan des congolais mais des congolais qu'ils pouvaient manipuler à leur propre guise. C'est ainsi que Laurent Désiré Kabila (un congolais) fut désigné d'abord comme porte-parole de l'alliance avant de s'autoproclamer président de la République en 1997.

Lorsque l'ancien porte-parole de l'alliance devenu président a qualifié celle-ci d'un conglomérat des opportunistes, ils créèrent le Rassemblement Congolais pour la Démocratie (RDC) le 2/8/1998. Le RCD était composé des mêmes troupes que l'AFDL mais il ne fut pas vainqueur puisque n'étant pas appuyé par la population qui voyait en lui un colporteur d'une guerre d'agression avec pour instigateurs au premier plan le Rwanda, l'Ouganda et le Burundi.

« L'appétit pour les richesses du pays, et le désir d'y accéder à bas prix fut-il la principale motivation ? Les congolais n'ont aucun doute à ce sujet, et les trois rapports publiés par les Nations unies consacrés au pillage des ressources naturelles, les ont confrontés dans cette idée ». (BRAECKMANS Colette, 2003).

Cette raison évoquée par Colette BRAECKMANS, journaliste belge du journal « *le Soir* » a sa raison d'être puisqu'en 1998, ce n'est un secret pour personne, les armées régulières de deux pays voisins, celles du Rwanda et de l'Ouganda se sont affrontées dans la ville de Kisangani, chef-lieu de l'ancienne province Orientale. Elles ont tué, pillé et emporté des ressources naturelles. C'est ce que l'on appelle la guerre des six jours de Kisangani. L'Ouganda reconnue coupable par la cour de la Haye (Cour Internationale de Justice) a été sommée en Février 2022 de dédommager la République Démocratique du Congo. Après avoir tenu des audiences sur la question, des réparations en Avril 2021, la cour a, le 9 Février 2022, rendu son arrêt, adjugeant 225 000 000 de dollars américains pour les dommages causés aux personnes ; 40 000 000 de dollars américains pour les dommages causés aux biens et 60 000 000 de dollars américains pour les dommages afférents aux ressources naturelles. La CIJ a dit que le montant intégral dû devrait être acquitté en cinq versements annuels de 65 000 000 de dollars américains, dont le premier était dû le 1^{er} Septembre 2022, et que, en cas de retard, des intérêts moratoires, au taux annuel de 6%, courraient sur toute somme due et non acquittée, à compter du jour suivant celui où celle-ci aurait dû être réglée (CIJ, 2022)

Trois raisons ont été avancées en vue de légitimer la guerre allumée à Goma le 2/8/1998 : la dictature de Kabila, la question non résolue de la nationalité des Tutsi congolais et l'insécurité à la frontière du Congo avec l'Ouganda, le Rwanda et le Burundi. (TIPO-TIPO, 2006).

Mais toutes ces raisons avancées ne sont dénouées d'aucun fondement puisque la RDC partage ses frontières avec neuf autres États. Il n'y a que le Rwanda, l'Ouganda et le Burundi dans une moindre mesure qui lui causent de sérieux problèmes. Il s'agit là tout simplement des prétextes fallacieux pour attaquer cet Eldorado minier au cœur de l'Afrique que le colonisateur qualifiait d'ores et déjà de « *scandale géologique* ».

Grosso modo, la mémoire collective des congolais retiendra que récemment, le pays est parti de la guerre de l'AFDL (guerre de libération) de 1996 à la guerre du RCD (guerre d'agression) de 1998 ; conflits tribalo-ethniques de Bunia de 2003 à l'insurrection du CNDP de Laurent N'kunda/Batware de 2007 en passant par la rébellion du M23 en 2013 (et qui renaît de ses cendres aujourd'hui) pour chuter par le massacre des civils qui polarisent l'actualité de la RDC pour le moment.

A part cette superposition des malheurs susmentionnés et localisés et/ou partis des régions de l'Est du pays, la boucherie humaine signalée ce jour au Kivu et en Iturirevêt une particularité puisque ne visant que les pauvres paysans. Bien plus, les égorgés des civils ne revendiquent rien et ne communiquent pas leurs identités. On pense que ce sont les ADF puisqu'ayant longtemps vécu dans la contrée.

La zone où se déroule le massacre est un bastion des ADF/NALU depuis plus de 20 ans. Ici, on a d'abord décrié les enlèvements ciblés, les prises d'otage, les incendies des installations sanitaires, des cases des paysans, des véhicules, etc. Puis s'en est suivie la véritable hécatombe telle qu'on en assiste aujourd'hui.

Dans sa charpente, l'article se focalise sur trois axes : la revue de littérature et contexte de survenance de l'état de siège ; les dix questions administrées aux étudiants de l'ISC/Butembo et l'interprétation des résultats.

Dans la revue de littérature et contexte de survenance de l'état de siège, nous nous appesantirons sur l'hécatombe qu'il y a dans les deux provinces voisines et la circonscription de l'espace géographique où elle se déroule. Puis, nous insinuerons la réponse du gouvernement et son impact.

Et enfin, notre attention se penchera sur les questions administrées aux étudiants de l'ISC/Butembo en rapport avec l'efficacité de l'état de siège ainsi qu'aux résultats.

Il est donc plus qu'urgent que nous nous interrogeions objectivement si l'état de siège a-t-il été à la hauteur des espoirs de celui qui l'a décrété il y a maintenant un an mais aussi et surtout de ceux pour qui ce régime spécial fut envisagé.

II. La revue de littérature et le contexte de survenance de l'état de siège

De prime abord, ce qu'il convient de souligner c'est que notre recherche a pour mission de relayer les points de vue des étudiants de l'Institut Supérieur de Commerce de Butembo par rapport à l'état de siège décrété dans les deux provinces dont l'une est voisine de l'autre : le Nord Kivu et l'Ituri.

Ce régime d'exception a été initié par le gouvernement congolais dans le but avoué de contrer le massacre des civils en ville et territoire de Beni (au Nord Kivu) et en territoires d'Irumu et Mambasa (en province de l'Ituri).

La ville de Beni est d'une superficie de 7.484 Km² et une population de 631.560 ha (2016), est située à l'intérieur du territoire de Beni sans faire partie de ce dernier (voir carte administrative en annexe) (Bernard KAMBERE MUHIWA KAMUHA, 2022). Les deux entités territoriales se localisent au Nord est de la République Démocratique du Congo. La ville de Beni est traversée par la nationale n°4 venant de Goma via Butembo (54 Km de Beni). Elle est aussi traversée par la route venant de Kasindi (80 Km de Beni), post frontalier entre la RDC et l'Ouganda. Administrativement, la ville de Beni est subdivisée en quatre communes : Rwenzori, Beu, Bungulu et Mulekera. Sur ses quatre communes, seule celle de Ruwenzori a connu plus d'attaques ADF. La commune de Bungulu est jusque là épargnée mais l'on sait qu'elle héberge beaucoup de déplacés internes.

Le territoire de Beni lui est une entité déconcentrée d'une superficie de 7484 Km² avec la taille de la population estimée à 1.427.608 ha (données de Mars 2021). Elle est délimitée au Sud par la ville de Butembo et le territoire de Lubero. Et au Nord par le territoire de l'Irumu, une entité du territoire de l'Ituri. Elle est composée de quatre collectivités dont deux chefferies (Bashu et Balinga) et deux secteurs (Beni-Mbau et Ruwenzori). Toutes ces collectivités ont connu les attaques ADF.

Quant à la province de l'Ituri, elle fut appelée dans le temps, province orientale. Jusque là, seuls les territoires d'Irumu et de Mambasa sont touchés par le massacre. Le territoire d'Irumu est subdivisé en plusieurs chefferies parmi lesquels nous pouvons citer : la chefferie de Walese-Vokuntu, la chefferie de Basili, la chefferie de Bapulu, la chefferie des Bahema-Miteko, la chefferie de Banyali-Chabi (TEMBOS YOTAMA et MBENZE YOTAMA, Rapport Yotama sur le massacre de Beni et Irumu. TERRORISME, djihadisme ou génocide Nande? P.16, 2021), etc.

Sa taille estimée de population est de 1.288.343 Ha (xxx, Rapport annuel 2016 de l'administration du territoire au 31 Décembre, 2016).

Concernant sa délimitation, le territoire de l'Irumu est limité par :

- Le territoire de Beni, au Sud ;
- Le territoire de Mahagi, au Nord ;
- Le territoire de Mambasa à l'ouest.

Toutes les entités que nous venons de citer ci-haut contiennent des terres arables. C'est le domaine du cacao et une source quasi intarissable des matières premières (or, cobalt, coltan,..).

Le massacre des civils se déroule dans deux provinces et spécialement dans des villes et territoires voisins. Tel en est l'exemple de ses trois entités : ville de Beni, territoire de Beni, territoire d'Irumu. Il s'agit d'une zone comprise entre l'axe Beni-ville-Kasindi ; Beni-ville-Eringeti (frontière avec la province de l'Ituri) et Eringeti-Kasindi. Ces entités forment ce que nous appelons le triangle de la mort. Mais récemment, l'ennemi est allé au-delà de ce champ magnétique puisque le massacre s'est étendu jusqu'au territoire de Mambasa et même ailleurs que là. Le massacre de Makeke, Njiyapanda-Bela, Bela, Makumo, Lukaya, Mantumbi, Makeke, etc en sont une preuve trop parlante quant à ce.

Ce sont des pauvres paysans qui sont impitoyablement massacrés par des présumés ADF.

- **Qui sont les ADF ?**

A l'origine, deux groupes armés ougandais en lutte contre le pouvoir incarné par le pouvoir conquis par Yoweri KAGHUTA MUSEVENI (au pouvoir depuis 1986 après avoir évincé ID AMIN DADA), les Forces Démocratiques allées (Allied Democratic Forces, ADF), dirigé par YUSUFU KABANDA, un compagnon de Jamil MUKULU et l'Armée Nationale de Libération de l'Ouganda (National Army for the Liberation of Uganda), dirigé par le commandant Ngaimoko, se sont unies en Septembre 1995 à Bunia, en RDC. Cette union est établie sur instigation des services secrets du Zaïre et du Soudan, soucieux d'affaiblir un ennemi commun (Bernard K. M., 2021).

Depuis un certain temps, les combattants armés musulmans stationnés à Bunia sous le sponsoring du Soudan étaient débarqués pour Beni, région où la NALU s'était déjà installée. Ici, ils bénéficient d'un accueil et d'un encadrement du colonel Ebamba et le général Mayala. Pendant ce temps, les ADF/NALU recrutent ouvertement avec l'appui du gouvernement congolais (alors Zaïrois de l'époque), de préférence dans la communauté musulmane de Beni. En ce moment là, selon le renseignement ougandais, Jamil MUKULU séjourne au Soudan et précisément à Khartoum, la capitale. Les ADF-NALU sont rapidement relocalisés à Rugeti dans le territoire de Beni, au Nord Kivu, où ils nouent des liens avec la population locale. Lorsque les troupes des Forces Démocratiques pour la Libération (mouvement militaire composé des troupes étrangères pour chasser Mobutu du pouvoir) entrent dans le territoire de Beni, les ADF-NALU qui étaient déjà des alliés de Mobutu, se retirent pour se replier dans les monts Rwenzori avec une partie de la population. Les ADF-NALU se sont insérés dans le commerce transfrontalier depuis leur création. Le mouvement Rwenzururu et la NALU avaient développés des relations commerciales, notamment avec Enoch NYAMWISI MUVINGI (ancien ministre de la jeunesse, sports et loisirs sous la présidence de Mobutu). Certains officiers ougandais ont eux aussi été soupçonnés d'entretenir des liens commerciaux avec le mouvement via des alliés congolais, en particulier le RCD/KML (le RCD/KML est un mouvement rebelle dirigé par Mbusa Nyamwisi, ancien ministre aux affaires étrangères sous Joseph Kabila et originaire de Mutwanga en territoire de Beni). Actuellement, les ADF disposent d'un large réseau de financement dans les régions de Beni et de Butembo grâce aux liens qu'ils ont tissés avec les populations locales et au commerce transfrontalier du bois et des minerais au début du corridor Nord (voie routière allant de l'est de la RDC jusqu'au port de Mombasa, via Kampala). Très récemment, soit entre Février et Mars dernier, une cargaison des tenues des ADF a été appréhendée à Butembo par les services de sécurité. Alors l'opinion s'est interrogée beaucoup si par quelle magie le chargement a-t-il échappé aux services de contrôle commis à la frontière entre la RDC et l'Ouganda, c'est-à-dire, à Kasindi pour qu'il ne soit intercepté qu'à Butembo à plus de 134 Km de la frontière ?

L'armée congolaise a fait de l'opération contre les ADF une occasion de prédation, et des complicités commerciales entre officiers militaires congolais et ADF, y-compris avec les autres autorités ougandaises (Crisis Group, 2012)

Ainsi, les combattants ADF-NALU se sont longtemps installés dans le massif de Rwenzori, à la frontière entre la RDC et l'Ouganda. Ils n'ont jamais réussi à s'implanter dans leurs pays d'origine malgré plusieurs attaques dirigées contre plusieurs localités frontalières et des attentats à Kampala.

Après avoir essuyé des revers des FARDC appuyée par la MONUC entre 2005 et 2007 et après négociation avec la MONUC et le gouvernement Ougandais, la branche NALU a accepté de se dissoudre et de participer au programme de Désarmement, Démobilisation, Rapatriement, Réintégration et Réinstallation des groupes armés étrangers (DDRRR).

La branche ADF semble avoir été créée en réaction de la répression sanglante des musulmans ougandais entreprise par le régime de Museveni, à son accession au pouvoir après le départ d'Id Amini Dada. Après la disparition de la branche NALU, tous les combattants sont forcément d'origine musulmane ou se convertissent soit de gré soit de force à l'Islam.

Enfin de compte, après leur défaite de vouloir renverser le régime de Museveni, ils ont tissé des relations avec les politiques et les civils congolais pour avoir des racines économiques et culturelles assez solides.

Le chercheur KAMBERE MUHIWA KAMUHA Bernard va même très loin en déclarant : « *la nébuleuse a connu ses revirements, peut être soudoyée, pour s'en prendre systématiquement à la population congolaise, à partir de 2013-2014. Et elle est aidée, aux dires de la population par la MONUSCO, dans la logistique pour la commission des massacres et par la non assistance des civils en danger, ...* » (Bernard K. M., Hypnose d'une O.I. à travers la MONUSCO. Entre complicité et trahison face aux massacres des civils dans la région de Beni., 2021).

Exactement, l'hécatombe s'est accélérée vers 2013-2014 après avoir assisté à maintes reprises à des enlèvements, incendies des infrastructures sanitaires et cases des paysans, incendies des véhicules, etc.

Peu avant, durant cette période et même jusqu'à l'aube de 2022, des populations d'expression kinyarwanda ont quitté le Nord-Kivu en vue de s'installer dans la zone où se déroulait le massacre et précisément à Boga. Il s'agissait généralement des femmes et des enfants et rarement des hommes adultes.

Plusieurs voies se sont élevées pour condamner cette migration vers les zones les plus insécurisées mais elles n'ont pas été écoutées. Et aujourd'hui, l'opinion s'interroge « où sont allées toutes ces familles là alors que la zone est en feu et en sang » ? Elles sont parties de la province du Nord-Kivu vers la province de l'Ituri avec comme prétexte « tunaenda rima », entendez, nous allons travailler. Et aux autochtones de s'interroger « qui est le vrai tueur dans la région de Beni et de l'Ituri » ?

Des rescapés racontent que les tueurs viennent à grand nombre. Ce sont des couches mêlées des enfants, des femmes et des hommes armés soit par des fusils soit par des armes blanches. Une certaine opinion congolaise s'interroge si réellement ce sont les ADF originaires de l'Ouganda qui tuent où si le sigle ADF est-il devenu un bouc émissaire !

Les civils sont massacrés à proximité des camps des FARDC et même des bases de la MONUSCO, la mission la plus importante des Nations unies qui a entre autre en sa charge non seulement la protection des civils mais aussi le recours au chapitre 7 de la charte des Nations Unies.

De suite de la montée en flèche des tueries face à une armée régulière et une MONUSCO manifestement impuissantes, la population civile a trouvé des voies et moyens de se prendre en charge. Les principaux mouvements sociaux (LUCHA, Éveil citoyen, parapluie du citoyen, etc.), les groupes de pression et agrégats sociaux (Véranda Mutsanga, parlement débout de Furu, cours des grands, antigang), les syndicats des commerçants (FEC, FENAPEC, etc.) appuyées par les partis politiques de l'opposition (PPRD, ECIDE, etc.) ont appelé la population à des manifestations et à des journées ville morte.

Ce qui interpela le plus l'opinion c'est en Avril 2021 lorsque la population a cessé les activités durant 21 jours. C'était à la fois dans les villes de Butembo, la capitale provinciale du commerce ; Goma, le chef-lieu de la province du Nord-Kivu et capitale du tourisme ; ville et territoire de Beni, l'épicentre du massacre. En province de l'Ituri, la situation a touchée la ville de Bunia, le chef-lieu de la province et d'autres agglomérations de la province.

Cette mobilisation était une première dans la région.

Alors que le massacre atteignait son paroxysme et la pression sociale se resserrait sur l'État congolais, survint l'ordonnance n°21/016 du 3/5/2021 portant mesure d'application de l'état de siège sur une partie du territoire de la République Démocratique du Congo (cf. annexe N°1).

Cette ordonnance tire sa légitimité dans la constitution de la troisième République stipulant à son article 85 : « *lorsque les circonstances graves menacent, d'une manière immédiate, l'indépendance ou l'intégrité du territoire national ou qu'elles provoquent l'interruption du fonctionnement régulier des institutions, le président de la République proclame l'état d'urgence ou l'état de siège après concertation avec le premier ministre et les présidents de deux chambres conformément aux articles 144 et 145 de la présente constitution. Il en informe la nation par un message. Les modalités d'application de l'état d'urgence et de l'état de siège sont déterminées par la loi.* » (xxx, constitution de la République Démocratique du Congo tel que modifiée en Janvier 2011, 2006).

• **L'état de siège, quid ?**

L'état de siège est un dispositif juridique généralement mis en Œuvre par le gouvernement en cas de péril imminent (insurrection armée ou invasion étrangère) pour la nation. Il comprend plusieurs dispositions :

- L'armée remplace la police pour la sécurité publique ;
- Certaines libertés de l'état de droit (circulation, manifestation, expression) sont fortement restreintes ;

- Les médias sont contrôlés ;
- Le couvre-feu entre en vigueur sur le territoire concerné par l'état de siège ;
- La mobilisation nationale peut être décidée ;
- Les tribunaux civils sont remplacés par les tribunaux militaires ;
- La surveillance accrue de la population.

Bref, l'état de siège est un régime spécial de légalité. Il correspond à un régime supérieur de l'état d'urgence. Celui-ci renforce les pouvoirs des militaires et des policiers et restreint momentanément les droits et les libertés des civils.

Par-dessus le marché, un an (soit du 3/5/2021 au 3/5/2022) après la mise en œuvre de l'état de siège, grand-chose n'a pas changé au pays.

Plusieurs organisations de défense des droits de l'homme ont d'ores et déjà dénoncé ce régime spécial qui a montré ces limites.

Amnistie Internationale ne s'évite pas de dire : « ...depuis un an, l'état de siège est utilisé comme un instrument pour écraser la dissidence.... »(www.amnesty.org, RDC, la justice et les libertés en état de siège au Nord Kivu et en Ituri, 2022).

Le rapport dénonce les arrestations arbitraires des dizaines des personnes qui ont critiqué l'état de siège. Parmi ces arrestations, on signale même celle des députés provinciaux siégeant à Goma dans le Nord Kivu, à l'instar de l'honorable NGAHANGONDI et l'honorable LUKOGHO.

Malgré les vingt-deux prorogations de l'état de siège, le nombre des civils tués par les groupes armés a doublé en un an, selon les nations unies (WWW.amnistie.org, 2022).

Le bilan de l'état de siège instauré au pays est moins satisfaisant. Certains ont tendance à lier cela au passé des animateurs provinciaux de ce régime d'exception. Par exemple, le gouverneur militaire de la province du Nord Kivu est un ancien rebelle du MLC alors que celui de la province de l'Ituri est un ancien rebelle du RCD/Goma. Ceux qui pensent ainsi savent l'insécurité qu'a imposée le MLC de Jean-Pierre Bemba dans l'Ituri au début du 21ème siècle et l'agression rwandaise voilée sous le RCD/Goma en 1998.

Alors que ce régime a été instauré dans l'objectif de contrer le massacre, il appert de souligner que cet objectif est loin d'être atteint. Certains des militants des droits de l'homme sont tués par les forces de sécurité et des dizaines d'autres sont placés en détention arbitraire pour des motifs fallacieux.

Le rapport de l'ONG internationale s'en va en guerre contre une attitude non responsable des forces de sécurité qui s'illustrent dans plusieurs abus. Ainsi, Deprose Muchena, Directeur d'Amnistie Internationale pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique centrale dépeint une scène quelque peu désolante : « ...au mépris total de la loi, les forces de défense et de sécurité ont été dotées des pouvoirs qui ne sont pas justifiés par l'objectif déclaré de l'état de siège et qu'elles utilisent pour réduire au silence toute personne demandant des comptes sur les agissements de l'État dans les provinces du Nord Kivu et de l'Ituri, théâtres des conflits... » (www.amnesty.org, 2022).

Il y a lieu de souligner, aux yeux de ce rapport, comment les autorités militaires et policières ont utilisé les pouvoirs étendus qui leur ont été déferés au titre de l'état de siège pour réduire au silence les personnes jugées critiques à l'égard de ce dispositif, notamment des députés, des militant(e)s pro démocratie et du personnel d'organisations de défense des droits de l'homme et c'est depuis sa mise en place le 3 Mai 2021. Il expose également comment les autorités utilisent les juridictions militaires pour poursuivre les détracteurs de l'État dans le cadre des procès iniques.

Loin de lutter contre les groupes armés et les tueurs, le nombre des civils dus aux conflits armés dans la région a cependant plus que doublé en une année.

Entre Juin 2020 et Mars 2021, 559 civils ont été tués dans le cadre du conflit armé au Nord Kivu et en Ituri. Selon les nations unies, il y a eu au moins 1261 victimes civiles entre Juin 2021 et Mars 2022 (www.amnesty.org, RDC, la justice et les libertés en état de siège au Nord Kivu et en Ituri, 2022).

La même thèse est corroborée dans un rapport publié en Août 2021 par la commission défense et sécurité de l'Assemblée Nationale de la RDC qui a déclaré « les tueries, les massacres, les viols, les braquages (...) se sont intensifiés dans les zones concernés »(www.amnesty.org, RDC, la justice et les libertés en état de siège au Nord Kivu et en Ituri, 2022).

En bref, Amnistie Internationale met à nue l'inadéquation entre l'esprit de l'ordonnance présidentielle instituant l'état de siège et ce qui se fait réellement sur terrain. Ceci rime sans nul doute avec ce que le petit peuple dit bas au sujet de l'état de siège.

Face à cette perplexité au sujet de la sécurité dans le Kivu et l'Ituri, Amnistie Internationale hausse le ton et déclare : « ...le patron de l'exécutif congolais doit lever toutes les restrictions en matière des droits humains et veiller à ce que l'état de siège ne devienne pas un régime permanent en définissant un calendrier précis de sortie... » (www.amnesty.org, RDC, la justice et les libertés en état de siège au Nord Kivu et en Ituri, 2022).

Cette voie suit la même trajectoire que celle de la population appuyée par les députés (provinciaux et nationaux) issus des provinces sous état de siège qui ont boycotté la plénière portant prorogation de ce régime spécial pour la 23^{ème} fois à Mai dernier. Les élus du peuple exigeaient de leur paire une sympathie et de l'exécutif congolais sa levée pure et simple.

L'état de siège intervient dans le contexte où le massacre atteint un rythme endiablé. Le rapport YOTAMA (TEMBOS YOTAMA et MBENZE YOTAMA, Rapport Yotama sur les massacres de Beni et Irumu. Terrorisme, djihadisme ou génocide Nande?, 2021) en est une preuve trop parlante. Il s'agit ici de l'une des rares documentations disponibles au sujet des massacres des civils à Beni et Irumu. Ce rapport indique clairement le nom, la tribu et/ou l'ethnie, le lieu, la date et le jour où le massacre s'est perpétré. Dans les lignes qui suivent, nous essayons de reprendre la liste des personnes massacrées par an et par nombre.

Tableau n°1. Personnes massacrées dans la région de Beni et Irumu (2008 à Septembre 2021)

N°	Année de massacre	Cumule des victimes	observations
01	2008	5	
02	2009	46	
03	2010	150	
04	2011	77	
05	2012	311	
06	2013	474	
07	2014	1352	
08	2015	2077	
09	2016	2694	
10	2017	2844	
11	2018	3466	
12	2019	4227	
13	2020	5658	
14	2021	1746	
Total		7404	

Source : Rapport Yotama, première édition. Nous avons modifié légèrement ce tableau en ne reprenant que l'année et le cumule des victimes.

A en croire ce tableau, la situation va du mal au pire. Le rythme est croissant. De 2008 à Décembre 2021, plus de 7404 personnes ont été massacrées, la plupart l'étant par des machettes et des haches (armes blanches). Plus époustoufflant encore, la situation ne s'est pas améliorée sous état de siège. Elle s'est empirée. L'état de siège fut proclamé le 3/5/2021 mais une année après (soit jusqu'au 3/5/2022), la situation sécuritaire reste toujours précaire. L'on parle de plus de 4217 personnes massacrées sous une année d'état de siège (TEMBOS YOTAMA et MBENZE YOTAMA, 2022).

Lorsque le peuple avait entendu parler de l'état de siège, il avait pensé qu'il s'agissait là d'un régime juridique approprié pour en découdre avec le massacre qui n'a que trop duré. Mais aujourd'hui, une année après, les résultats sont en deçà des espoirs des congolais. L'on finirait même par conclure qu'avant l'état de siège est égale à durant l'état de siège. Illustrons cela par le rapport Yotama2, l'une des documentations les plus emblématiques de ce que l'ONU refuse jusque là de qualifier de génocide :

Tableau n°2 : Tableau synthétique des effectifs annuels des massacres des présumés ADF de 2008 à Mars 2022 à Beni, Irumu et Mambasa

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Janvier	3	8	13	29	17	26	29	24	35	15	24	60	239	146	224
Février	1	3	3	28	16	20	50	119	125	24	111	108	236	253	251
Mars	1	9	4	12	13	12	20	60	60	50	91	114	236	287	385
Avril	2	5	9	11	27	49	56	97	94	38	67	97	199	185	
Mai	0	3	7	11	17	41	50	168	125	24	83	92	253	452	
Juin	1	7	23	15	14	27	61	77	82	63	148	197	321	423	
Juillet	5	20	62	30	66	29	38	98	71	59	74	176	184	298	
Août	21	15	18	15	12	4	73	55	156	35	114	100	250	631	
Septembre	5	31	39	18	32	47	19	64	39	53	54	110	241	465	
Octobre	4	6	42	35	46	56	219	86	83	70	76	161	229	604	
Novembre	8	5	23	18	13	39	204	92	38	40	76	178	177	468	
Décembre	7	14	15	38	41	93	187	103	58	43	87	132	130	216	
Total annuel	58	126	258	21,5	314	443	1006	1043	966	514	1005	1828	2695	4428	860
Moyenne annuelle	4,8	10,5	21,5	21,6	26,1	36,9	83,8	86,9	80,5	42,8	83,7	127	224,5	369	286,6
TOTAL GENERAL															15501

Source : Rapport Yotama2. Ce rapport a une spécificité par rapport au premier puisqu'il renferme aussi le territoire de Mambasa.

Ce rapport produit en Mars 2022 soit deux mois avant l'an un de l'état de siège fait remarquer qu'au moins 15501 (quinze mille cinq cent et une) personnes ont été massacrées avec une moyenne annuelle de 286,6 personnes. Ce rapport, le premier tout comme nos recherches prouvent en suffisance que les massacres suivent un rythme croissant. De 2008 à Mars 2022, les indicateurs sont au rouge; le rythme de la tuerie est tellement exponentiel et nécessite une réponse internationale adéquate et urgente.

Il y a lieu de conclure qu'aucun régime juridique congolais n'est habilité à mettre fin au massacre puisque l'état de siège était le dernier rempart en la matière. C'est dans cette perspective que nous avons formulé un questionnaire que nous avons administré aux étudiants de l'Institut Supérieur de Commerce de Butembo en vue de nous imprégner de ce qu'eux pensent de l'état de siège décrété en vue de mettre fin au massacre qui partage maintenant la population du Kivu et de l'Iturientre désolation et anguisse.

III. Les dix questions administrées aux étudiants de l'institut Supérieur de Commerce de Butembo

Ces questions ont été administrées à 380 étudiants de l'Institut Supérieur de commerce de Butembo. Chacune des personnes interrogées avait l'amabilité de répondre soit par oui soit par non. En voici l'intégralité du questionnaire :

Sujet : Impact de l'état de siège sur la sécurité en République Démocratique du Congo

Questionnaire d'enquête

Sexe : M F Âge :

1. Avez-vous déjà entendu parler de l'état de siège ?
2. L'état de siège a-t-il amélioré la situation sécuritaire dans les deux provinces où il a été décrété ?
3. Durant l'état de siège, le massacre des civils s'est-il arrêté à Beni ville et territoire ; Bunia , territoire de l'Irumu et de Mambasa?
Le massacre des civils, durant l'état de siège, a-t-il régressé ?
4. Le massacre des civils, durant l'état de siège, a-t-il maintenu le même rythme qu'avant ?
5. Durant l'état de siège, le massacre des civils a-t-il redoublé de vitesse ?
6. Pour mettre fin au massacre des civils dans les deux provinces, il importe de renforcer les militaires FARDC sur le terrain.
7. Pour éradiquer les massacres des civils, il faut proclamer la fin de l'état de siège.
8. Pour mettre fin aux massacres, tous les militaires sur terrains devraient être remplacés par des FARDC venues d'autres provinces.
9. Pour mettre fin à l'insécurité et surtout au massacre des civils, tous les militaires FARDC doivent être remplacés par les casques bleus de la MONUSCO.

Les réponses données à chacune de ces questions rencontrent l'entendement de l'opinion des congolais qui ne savent pas tirés un avantage sécuritaire sous l'état de siège comme il en fut au tant avant son déclenchement. Il en est de même pour le rapport Yotama2 crucifiant ainsi le sort de l'état de siège qui a plus apporté du mal que du bien. Et pour plus de précision, confrontons les chiffres des victimes avant et pendant l'état de siège à la lumière du rapport sus évoqué.

Tableau n°3. Les effectifs mensuels des massacres pour 11 mois avant et 11 mois pendant l'état de siège

Mois	Avant l'état de siège	Mois	Pendant l'état de siège
Avril 2021	333	Mai 2021	473
Mars 2021	206	Juin 2021	431
Février 2021	258	Juillet 2021	322
Janvier 2021	250	Août 2021	615
Décembre 2020	233	Septembre 2021	496
Novembre 2020	415	Octobre 2021	632
Octobre 2020	258	Novembre 2021	492
Septembre 2020	153	Décembre 2021	214
Août 2020	475	Janvier 2022	185
Juin 2020	282	Février 2022	264
Mai 2020	235	Mars 2022	392
Total	3098	Total	4516
Moyenne	281,636364	Moyenne	410,545455

Source : Rapport Yotama2

Ce tableau met à nu un témoignage plus qu'accablant. L'égorgeur a plus égorgé sous l'état de siège qu'au paravent. Sous le régime spécial (pendant 11 Mois, c'est-à-dire, entre Mai 2021 et Mars 2022) au moins 4516 personnes ont été décapité alors que durant les 11 mois précédents le nombre des victimes s'élevaient à 3098.

Pour ce qui est de nos recherches, les avis sont partagés et chacun donne son appréciation individuellement. En voici la synthèse de ses réponses dans un tableau :

Tableau n°3. Les réponses des enquêtés(e)

N°	TRANCHE D'AGE ET REPOSES												CUMULE ENQUETES				TOT. ENQUETES	%
	15-20				20-25				25-30									
	oui	%	non	%	oui	%	non	%	oui	%	non	%	oui	%	non	%		
1	18	20,9	2	2	12	24,4	0	0	8	23,5	0	0	38	21,5	2	0,9	40	10,5
2	2	2,3	18	18	1	1,7	9	14,5	1	2,9	5	11,9	4	2,2	32	15,6	36	9,4
3	1	1,6	17	17	0	0	11	17,7	0	0	7	16,6	1	0,5	35	17,1	36	9,4
4	3	3,4	12	12	2	3,5	9	14,5	2	5,8	5	11,9	7	3,9	26	12,7	33	8,6
5	9	10,4	8	8	6	10,7	6	9,6	5	14,7	4	9,5	20	11,3	18	8,8	38	10
6	10	11,6	6	6	8	14,2	4	6,4	5	14,7	3	7,1	23	13,06	13	6,3	36	9,4
7	10	11,6	9	9	6	10,7	6	9,6	4	11,7	4	9,5	20	11,3	19	9,3	39	10,2
8	17	19,7	3	3	13	23,2	1	1,6	6	17,6	2	4,7	36	20,4	6	2,9	42	11,05
9	15	17,6	5	5	7	12,5	5	8,06	3	8,8	4	9,5	25	13,4	14	6,5	39	10,2
10	1	1,6	20	20	1	1,7	11	17,7	0	0	8	19,04	2	1	39	17,7	41	10,7
s total	86	100	100	100	56	100	62	100	34	100	42	100	176	100	204	100	380	100
T.G.	186				118				76				176	100	204	100	380	100

Source : nos enquêtes

IV. L'interprétation des résultats

Il est à noter que 21,5% de nos enquêtés savent ce que c'est l'état de siège. Autrement dit, ils ont déjà entendu parler de l'état de siège à coté de 0,9 qui n'en a jamais entendu parler. 15,6% de nos enquêtés sont convaincus que l'état de siège n'as pas contribué à l'amélioration de la sécurité dans les contrées où le massacre fait rage. 17,1% pensent que le rythme de massacre a perduré durant ce régime d'exception. 12,7% affirment que l'état de siège n'a pas su décéléré le rythme des tueries alors que 8,8% de nos enquêtés parlent d'un statu quo. 13,06% affirme que les tueries ont doublé de vitesse sous l'état de siège et 11,3% sont d'accord que les militaires FARDC déployés sur terrain soient renforcés pour maîtriser la situation. A la question de savoir si la proclamation de la fin de l'état de siège peut contribuer à l'amélioration de la sécurité, 20,4% de nos enquêtés sont d'accord. Pour eux, l'état de siège a montré ses limites et il est grand temps de s'en méfier. Il n'y a aucun indice sérieux qui puisse prouver que ce qui n'a pas pu être fait durant une année pourra l'être dans un avenir proche. Quant à la relève des militaires sur terrains, les enquêtés sont d'accord puisque 13,4% abordent la chose dans ce sens. A la question de savoir si les FARDC étant donné qu'ils ont montré leurs limites sur terrains et que de ce point de vue là ils peuvent être remplacés par les casques bleus de la MONUSCO, les enquêtés sont catégoriques et ne veulent pas en entendre parler. 17,7% contre 2% de nos enquêtés refusent obstinément une proposition qui irait dans ce sens.

Ceci prouve très clairement que la population a retiré sa confiance à la fois dans l'armée loyaliste ainsi que dans celle des nations unies qui sont incapables de la sécurisée. Ici, ne manquons pas de signaler que la MONUSCO est la mission la plus importante jamais déployée par l'ONU depuis sa création en 1945. Les résultats de plus de 20000 casques bleus (vers 2017) ne peuvent rassurer les congolais.

Le refus de nos enquêtés à remplacer les forces loyalistes par celles des nations unies présentes au pays depuis bientôt plus de 22 ans rencontre l'entendement des résultats de la recherche du Chef de Travaux, KAMBERE MUHIWA KAMUHA Bernard qui affirme que « *la population indexe la MONUSCO d'être impliquée dans le massacre des civils. Les casques bleus refusent d'intervenir en présence des ADF, sous prétexte de la présence des enfants dans les rangs de ces terroristes. Le passage de l'hélicoptère de la MONUSCO annonce la commission des massacres des civils. Ils servent de logistique dans le déplacement. Les effets « made » MONUSCO (biscuits, sardines, etc.) sont rencontrés de fois sur le lieu des massacres. Parfois les casques bleus se soustraient en face des ADF. Grave encore, les massacres sont commis à proximité ou à moins de 800m de la grande base de la MONUSCO, sans aucune intervention. Les attaques des localités de Mavivi, Mamove et environs en sont la preuve* » (Bernard KAMBERE MUHIWA KAMUHA, 2022, p. 54). Effectivement, ce sentiment anti-MONUSCO est nourri par la population de toute la région. Par exemple, en Avril 2022 courant, alors que la MONUSCO voulait s'installer à Mandima (territoire de Mambasa), la population s'y est opposée catégoriquement en incendiant les matériels alloués, pour ce faire. Jusque là, ce milieu est épargné par le massacre. Les civils estimaient que si elle s'y installait, ce serait une opportunité d'y exporter le massacre. L'on se demande si la population a tord ou pas. Mais ce que l'on sait c'est que jusque là il n'y a jamais eu de massacre à Mandima.

Par-dessus le marché, la population pense que ceux qui insécurisent les deux provinces sont les mêmes depuis des décennies. Les égorgeurs s'appellent le M23 en territoire de Rutshuru ; les ADF en territoires de Lubero, Beni, Irumu et Mambasa ; la CODECO en ville de Bunia.

Quant à nos militaires FARDC, eux aussi à ce niveau ne font que compter les morts comme la société civile et les principales organisations de défense des droits de l'homme. Ils sont accusés d'inaction complice dans la perpétuation du massacre en vogue dans la région. C'est ce qui fait que les 9,3% de nos enquêtés ont refusé leur renforcement sur terrain. Les civils de plusieurs contrées, notamment, Maimoya, Kokola, Eringeti, Kamango, Mamove,.... Bref, en Beni-ville, secteur de Ruwenzori, secteur de Beni-Mbau, chefferie de Watalinga et chefferie des Bashu restent concernés par ces atrocités des groupes armés dont les ADF, sous l'œil impuissant de la MONUSCO, de la police nationale congolaise et des FARDC (Bernard KAMBERE MUHIWA KAMUHA, 2022, p. 59)

C'est pourquoi, la surmilitarisation de la ville de Beni par les FARDC (plus des 20.000 hommes selon Jeannine MABUNDA, ancienne présidente du parlement congolais de passage à Beni en 2019) ne peut nullement se justifier puisque celles-ci se terrent dans leurs huttes et ne viennent faire l'enquête qu'après plusieurs heures. Eux aussi à ce niveau ne font que compter les morts comme la société civile et les principales organisations de défense des droits de l'homme. De même, pour certaines gens, la grande base de la MONUSCO de Mavivi ne joue pas assez de rôle dans la protection des civils puisque lors de la commission des massacres, les casques bleus préfèrent s'enkyster. Où est passé la brigade d'intervention en vue d'appliquer ou de faire appliquer le chapitre 7 de la charte des nations unies signée à San Francisco en 1945 ?

Un sentiment anti-état de siège s'installe petit à petit dans le chef de la population. Raison pour laquelle, 20,4% contre 2,9% de nos enquêtés ont opté pour sa relève, voie obligatoire pour lever ainsi l'embargo sur une partie des droits et libertés des citoyens.

En ce moment là, une opinion présage la formation militaire des jeunes en vue de combattre l'ennemi. Ceci est très logique puisque nous sommes dans le contexte où l'armée loyaliste ainsi que les casques bleus de l'ONU ont lamentablement échoué.

Une autre opinion met en exergue le déploiement d'une force internationale composé et commandé par un État puissant et cela arrêtera sans nul doute le massacre des civils qui n'a que trop duré. Ici donc, les compatriotes restent très nostalgiques de l'opération Artemis que les français ont mené dans l'Ituri en 2003. Cette opération a atteint ses objectifs puisqu'elle a contré à coup sûr l'avancée des miliciens.

V. Conclusion

Notre étude n'a pas consisté à remettre en cause les efforts du gouvernement et ceux des FARDC sur terrain. Elle n'est pas non plus une remise en question de l'efficacité de la MONUSCO présente au pays depuis plus de deux décennies sur invitation du gouvernement congolais. L'étude n'a pas dressé non plus un réquisitoire à l'encontre de l'exécutif congolais encore moins de la MONUSCO.

Toutefois, elle fait remarquer que dire qu'il y a un impact positif résultant de l'état de siège sur la sécurité de la République Démocratique du Congo est une fiction.

Les enquêtés, l'opinion et les députés nationaux issus des provinces sous ce régime spécial ont souhaité si pas sa reconfiguration sinon sa levée pure et simple. Ils en ont conclu ainsi puisqu'ils ont constaté un écart criant entre l'esprit du texte instituant l'état de siège et les résultats sur terrain. Les congolais étaient très fiers que le président, de mèche avec les deux chambres du parlement ait pris une mesure pareille mais une année après les résultats sont plus que décevants.

Liste des acronymes

- 1) A.F.D.L. : Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Zaïre
- 2) ADF : Allied Democratic Forces (Forces Démocratiques Alliées)
- 3) C.I.J. : Cour Internationale de Justice
- 4) CNDP : Conseil National pour la Défense du Peuple
- 5) CODECO : Coopérative pour le Développement du Congo
- 6) DDRRR : Désarmement, Démobilisation, Rapatriement, Réintégration et Réinstallation des groupes armés étrangers
- 7) Engagement Citoyen pour le Développement
- 8) FARDC : Forces Armées de la République Démocratique du Congo
- 9) FEC : Fédération des Entreprises du Congo
- 10) FENAPEC : Fédération Nationale des Petites Entreprises du Congo
- 11) LUCHA : Lutte pour le Changement
- 12) M.L.C. : Mouvement pour la Libération du Congo
- 13) M23 : Mouvement du Vingt-trois Mars
- 14) MIB : Mission d'Immigration des Banyarwanda
- 15) MONUC : Mission de l'Organisation des Nations Unies au Congo
- 16) MONUSCO : Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la Stabilité du Congo

- 17) N.A.L.U. : National Army for Liberation of Uganda (Armée Nationale pour la Libération de l'Ouganda)
- 18) O.N.G. : Organisation Non Gouvernementale
- 19) PPRD : Parti du Peuple pour la Reconstruction et le Développement du Congo
- 20) R.C.D. : Rassemblement Congolais pour la Démocratie
- 21) R.D.C. : République Démocratique du Congo

Bibliographie sommaire

- [1]. Bernard KAMBERE MUHIWA KAMUHA, Hypnose d'une Organisation Internationale à travers la Mission d'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation du Congo(MONUSCO). Entre complicité et trahison face aux massacres des civils dans la région de Beni in IOSR Journal of Business and Management (IOSR-JBM), New Delly, 2022, Vol. n°24, pp 40-65
- [2]. BIHUZO MINANI Rigobert, Du pacte de stabilité de Nairobi à l'acte d'engagement de Goma, enjeux et défis du processus de paix en RDC, CEPAS, RODHECIC, Kinshasa, 2008, 357P.
- [3]. BRAECKMANS Colette, Les nouveaux prédateurs en Afrique Centrale.Politiques des puissances en Afrique centrale. Fayard, Bruxelles, 2003, 357P.
- [4]. Banyamulenge) au Kivu.Aspect géo-historique. Edition YIRA, Kinshasa, 1999, 162P.
- [5]. Crisis Group. l'Est du Congo: la rébellion prdue des ADF-NALU. Briefing Afrique, pp4, 12-13, 2012.
- [6]. Human Rights Watch, RDC, l'exploitation des ressources accroît les souffrances de la population, 12P.
- [7]. CRISIS GROUP, l'Est Du Congo: la rébellion perdue des ADF-NALU, Briefing Afrique, n°93, Nairobi/Bruxelles, 12/12/2012, pp. 4,12-13, disponible sur <http://www.files.ethz.ch/isn/157022/6093-lest-du-Congo-la-rébellion-perdue-des-ADF-NALU.PDF> (consulté le 16/12/2021, 12 TU).
- [8]. MAYOYO BITUMBA TIPO-TIPO, La deuxième guerre occidentale contre le Congo. Offensive des médias et dessous des cartes.L'Harmattan,Paris, 2006.
- [9]. www.amnistie.org, La justice et les libertés en état de siège au Nord Kivu et en Ituri, (consulté le 6/6/2022).
- [10]. www.icj-cij.org, Arrêt CIJ. Recueil 2005, 114P.
- [11]. xxx, la constitution de la République Démocratique du Congo de 2006 tel que modifiée en Janvier 2011(Journalofficiel de la République Démocratique du Congo).
- [12]. xxx. Rapport annuel 2016 de l'administration du territoire Beni au 31 Décembre.
- [13]. TEMBOS YOTAMA et MBENZE YOTAMA2, Rapport Yotama sur les massacres de Beni, Irumu et Mambasa (version actualisée), Terrorisme, Djihadisme ou génocide Nande?, Butembo, 2022, 1044P.

Assistant MUHINDO KASEREKA Elie. “ Impact de l'état de Siège sur la sécurité en République Démocratique du Congo.” *IOSR Journal of Humanities and Social Science (IOSR-JHSS)*, 27(10), 2022, pp. 30-40.